

Ajustements des modalités d'évaluation

Baccalauréats général et technologique à compter de la session 2022
Candidats scolaires

B.O. n°30 du 29 juillet 2021 – B.O. n°31 du 26 août 2021

Maintien des principes de la réforme

Contrôle continu : 40 %

Baccalauréat technologique :
ETLV à l'oral portant sur la spécialité
technologique

Attestation de compétences en LV
délivrée suite à l'évaluation des quatre
activités langagières

Épreuves terminales : 60 %

Baccalauréat général

- Spécialité LLCER possible, coefficient 16
- Grand oral sur les enseignements de spécialité (EDS), possiblement sur LLCER

Modalités d'évaluation des enseignements

Chaque enseignement ne peut être pris en compte que selon **une seule modalité**

Épreuves terminales

- français
- philosophie
- 2 EDS
- Grand oral

Contrôle continu

Évaluation chiffrée annuelle (moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles en LV) **validée par le conseil de classe** et **inscrite dans le livret scolaire**

Épreuves terminales

Épreuve terminale de l'EDS LLCER (hors AMC)

Note de service du 23 juillet 2020

Partie écrite (1^{ère} partie)

Synthèse en LV d'un dossier documentaire :

- composition et longueur du dossier définies précisément
- deux-trois questions / consignes de guidage
- synthèse éventuellement complétée par un écrit argumentatif complémentaire

Partie orale

Oral sur un dossier personnel composé de :

- au moins l'une des œuvres intégrales étudiées
- au moins deux textes littéraires
- au plus deux œuvres d'art visuel
- au moins un texte non littéraire

Note de service du 13 juillet 2021

Partie écrite (1^{ère} partie)

Pas de changement

Partie orale

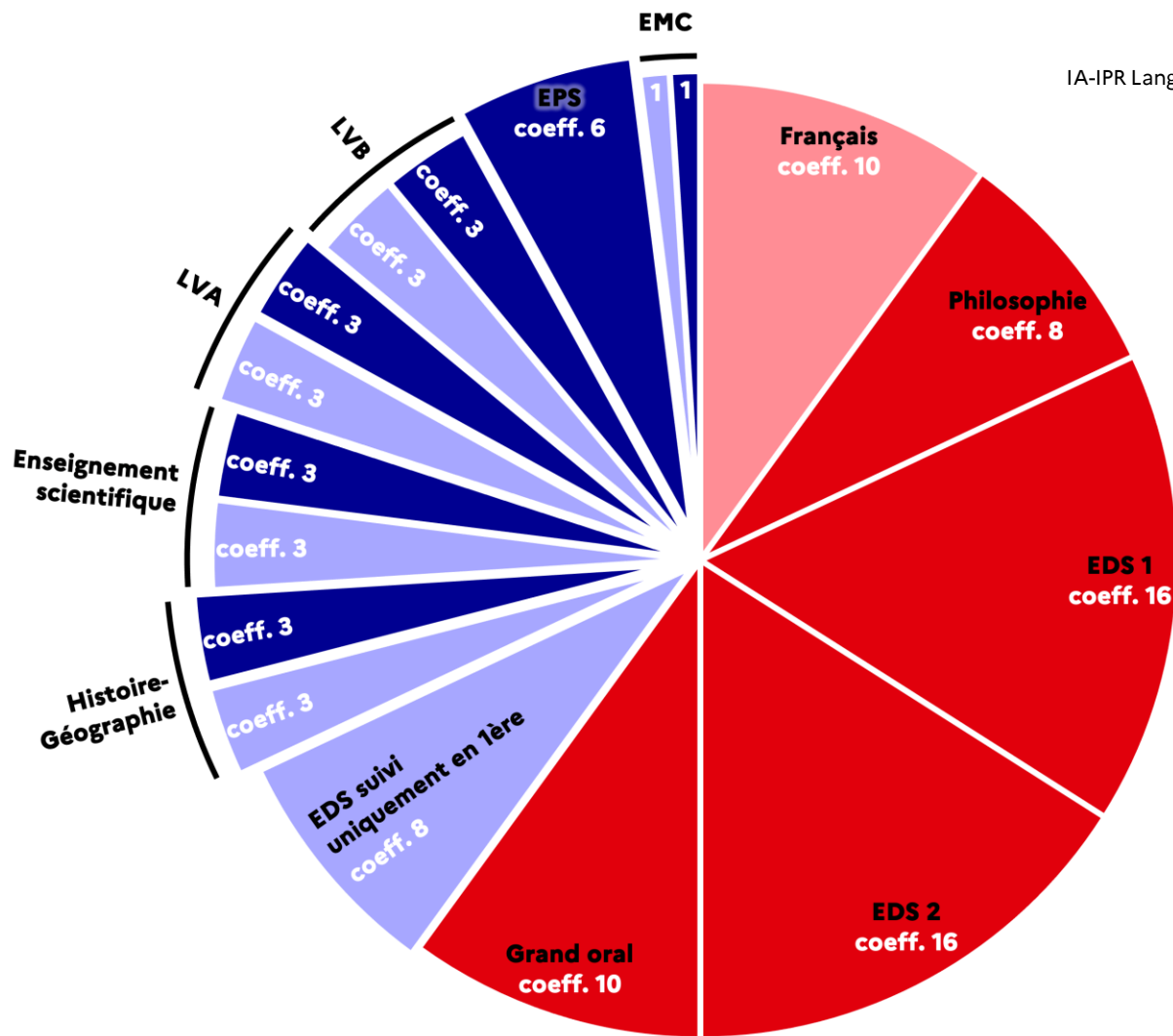
Oral sur un dossier personnel composé de :

- au moins l'une des œuvres intégrales étudiées
- **au moins un texte littéraire**
- au plus deux œuvres d'art visuel
- au moins un texte non littéraire

Contrôle continu

Baccalauréat général

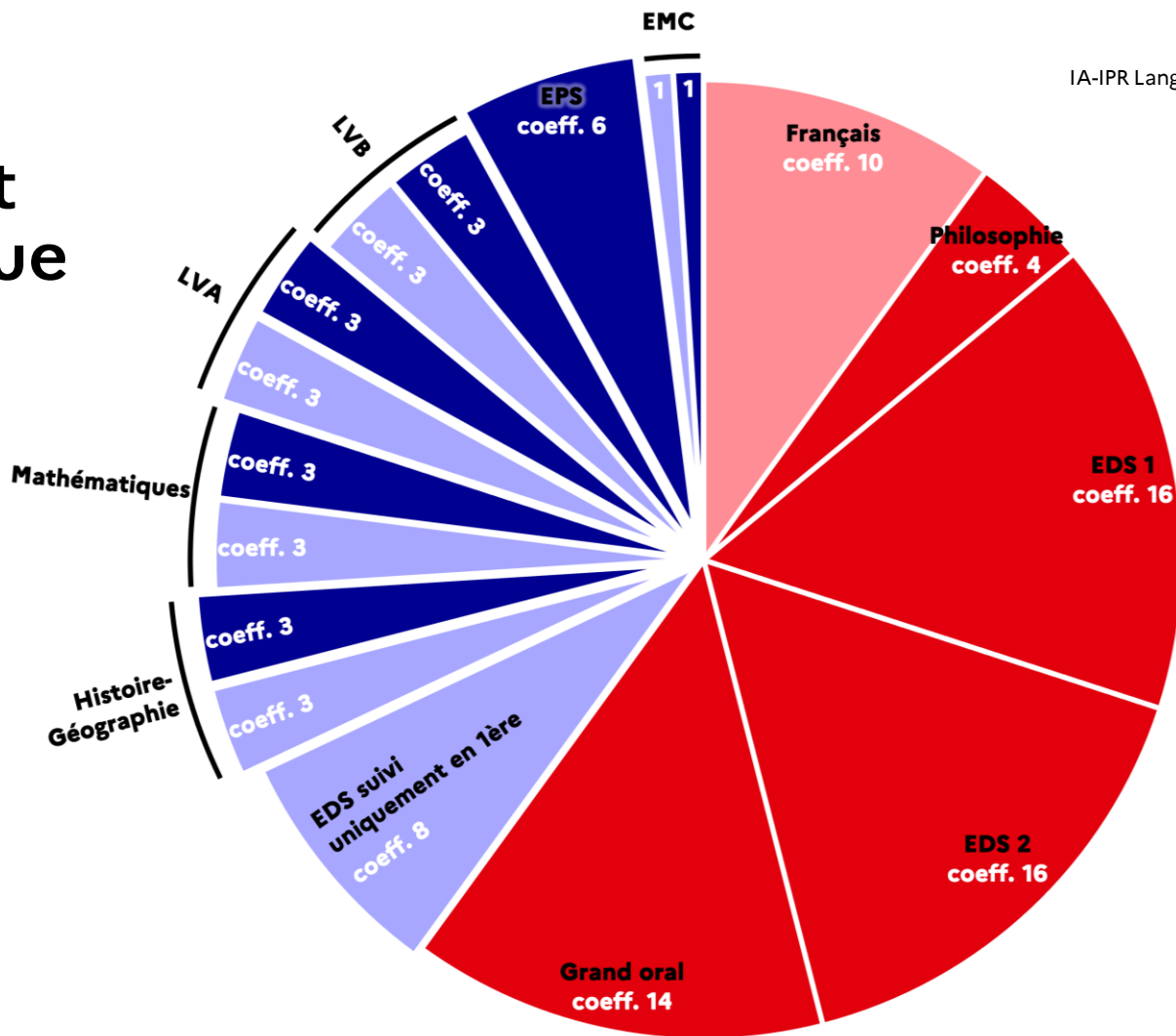
(à compter de la
session 2023)



Baccalauréat technologique

(à compter de la
session 2023)

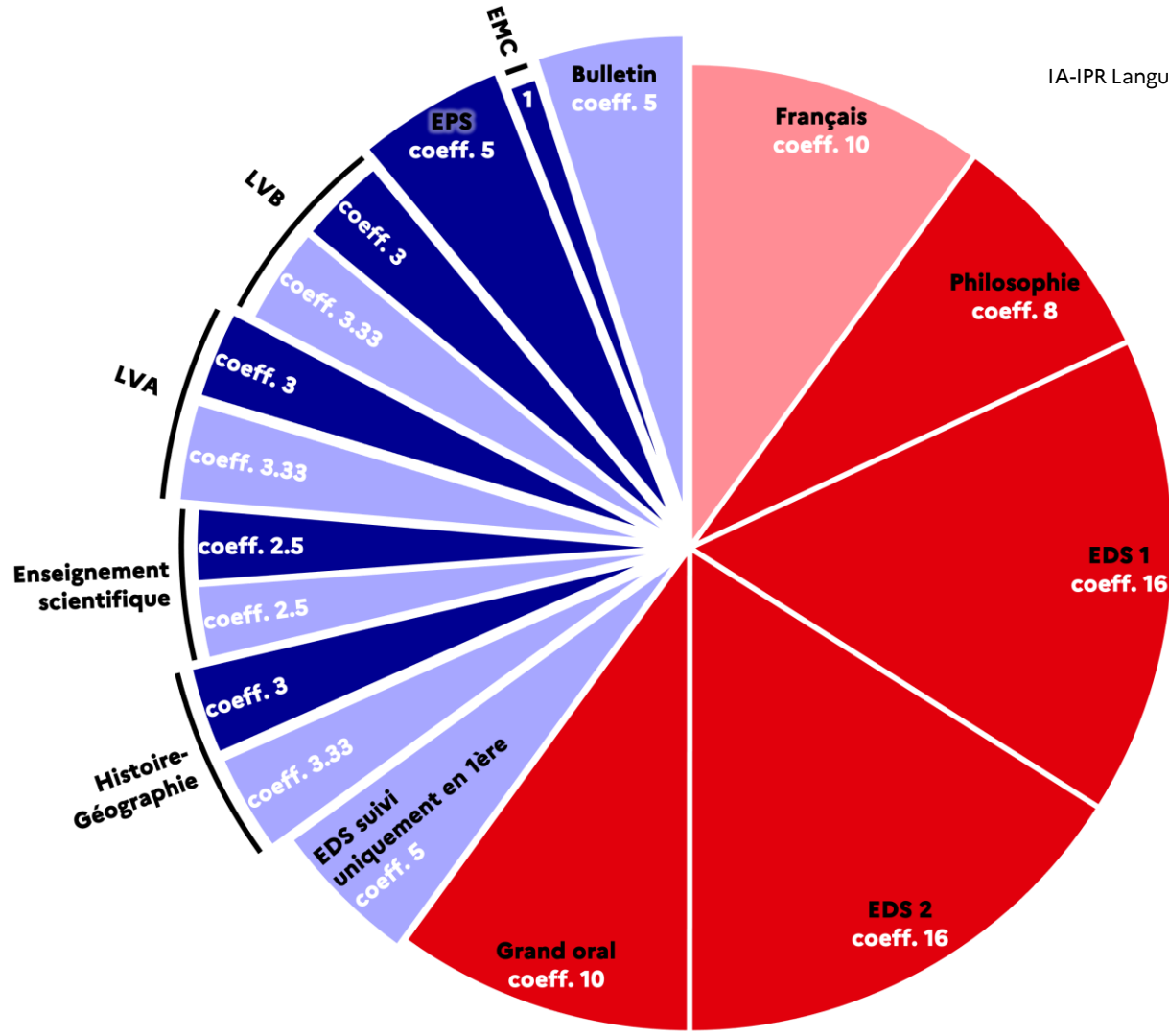
IA-IPR Langues Vivantes



Baccalauréat général

(année transitoire
2022)

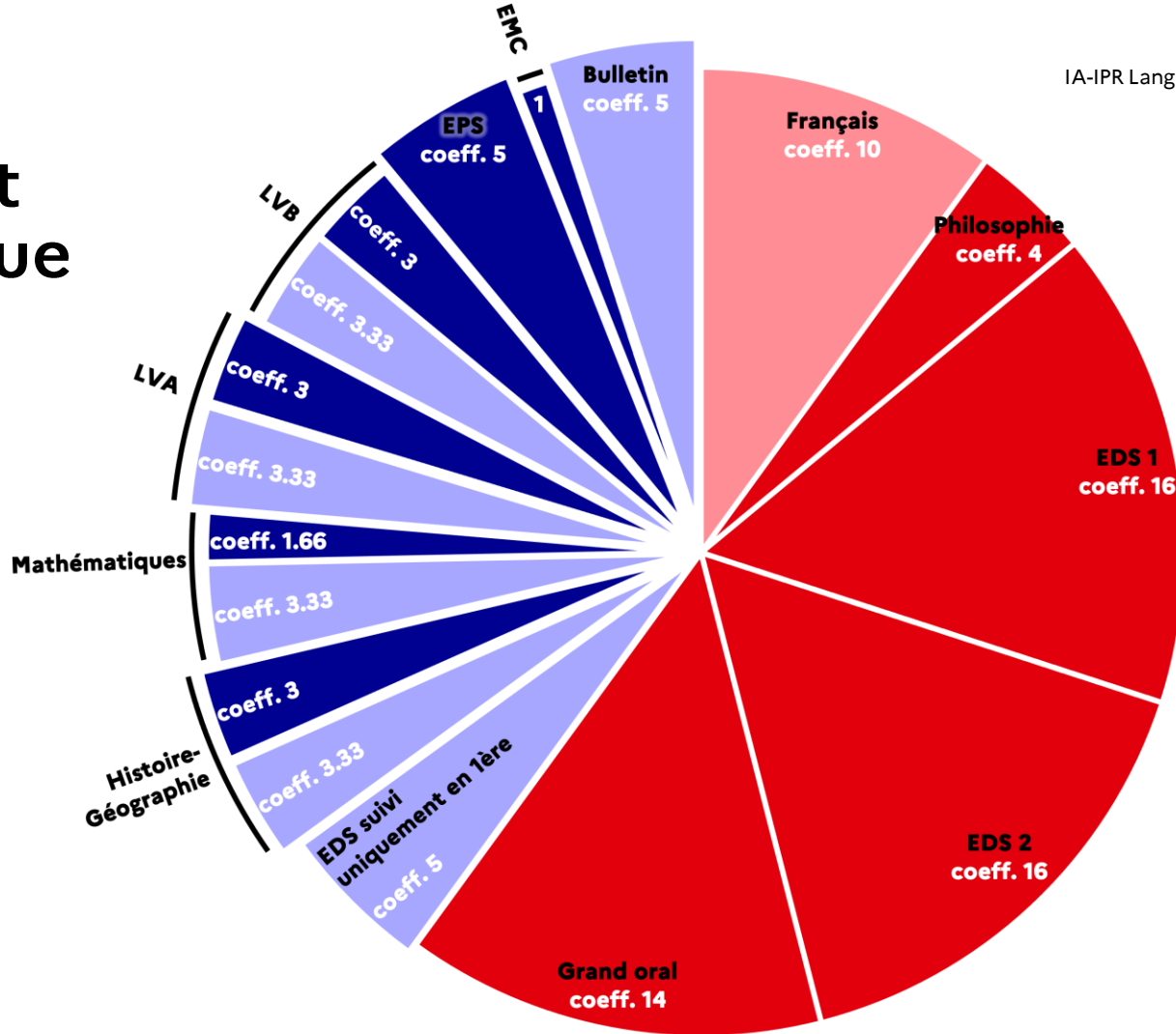
IA-IPR Langues Vivantes



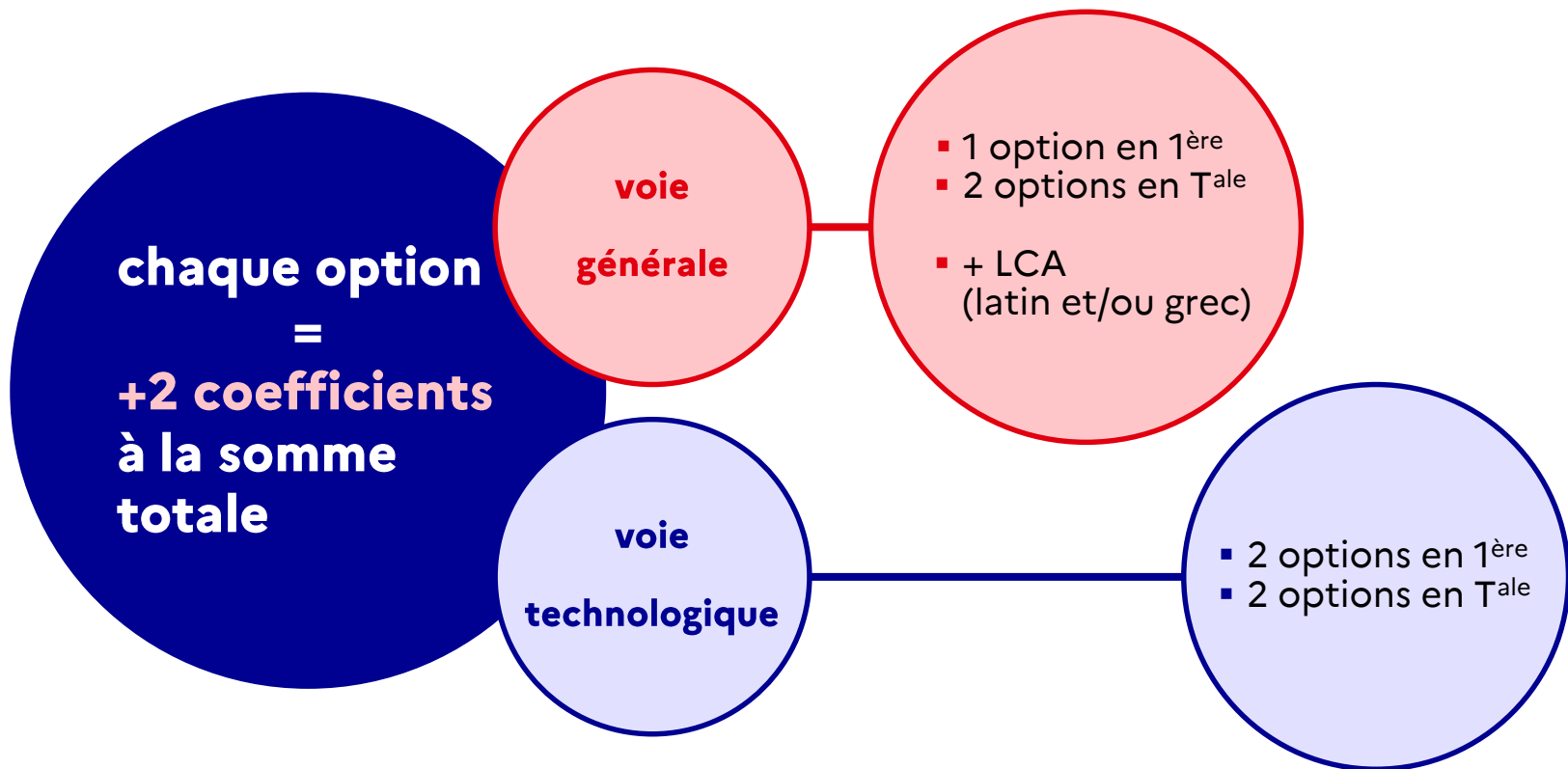
Baccalauréat technologique

(année transitoire
2022)

IA-IPR Langues Vivantes



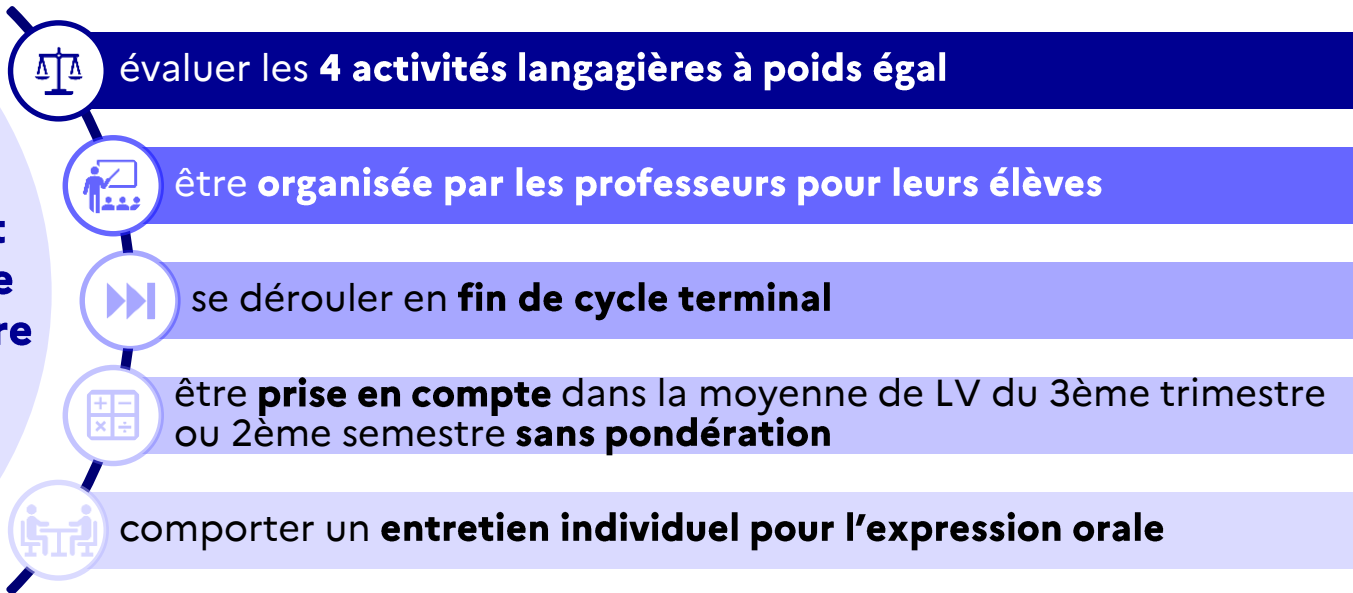
Enseignements optionnels (dont LVC)



Attestation de langues vivantes

- Pour **chaque candidat**
- Indique le **niveau CECRL en LVA et LVB**, dans **chaque activité langagière**

L'**évaluation** qui permet de l'établir doit :



La **BNS** est **disponible** pour construire l'évaluation

Enseignement Technologique en Langue Vivante

Voie technologique : 4h globalisées LVA + LVB **dont 1h d'ETLV**

Enseignement conjoint avec un professeur de la **spécialité technologique**

Possible en **LVA ou LVB**

L'oral d'ETLV représente la partie expression orale de l'évaluation de la langue vivante concernée pour l'attestation de langue

Obtention de l'indication SELO ou de l'indication DNL (hors SELO)

	SELO	DNL (hors SELO)
Langue concernée	LVA, LVB	LVA, LVB ou LVC
Indication sur le diplôme si :	moyenne cycle terminal en LV de la section $\geq 12/20$	
	note de l' évaluation spécifique de contrôle continu $\geq 10/20$ (cf. diapositives suivantes)	

Évaluation spécifique de contrôle continu en SELO ou DNL (hors SELO) : généralités

	SELO	DNL (hors SELO)
Portée	Elle vise à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité en SELO	Elle vise à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité dans une DNL
Composition	Une interrogation orale en LV (80%) organisée par les enseignants à la fin du cycle terminal	
	Une note sanctionnant la scolarité (20%) au cours de la classe de terminale	
Place dans le contrôle continu	La note globale est prise en compte sans pondération dans le calcul de la moyenne, sur le cycle terminal, de la langue choisie	

Interrogation orale en LV (80% de l'évaluation spécifique)

	SELO	DNL (hors SELO)
Format	20 minutes de préparation	10 minutes de préparation
	20 minutes de passage (10' + 10')	10 minutes de passage (5' + 5')
Partie 1 de l'interrogation orale en LV	Sujet inconnu , sans spécialisation excessive (commission académique ou inter-académique recommandée)	Ressources produites par le candidat , ancrées dans l'enseignement de DNL en terminale
	Nombre et nature des documents : cf. § 1.1.1. BO n°31 du 26/08/2021	
	le candidat rend compte du / des documents de manière précise et nuancée, dégage les idées principales et les enjeux	
Partie 2 de l'interrogation orale en LV	Un entretien porte sur les travaux et activités effectués dans l'année	
	Liste des questions traitées dans la DNL fournie à titre d'information par le candidat le jour de l'épreuve	

Note sanctionnant la scolarité (20% de l'évaluation spécifique)

	SELO	DNL (hors SELO)
Note sanctionnant la scolarité (20%)	Attribuée par le professeur de la DNL en liaison avec le professeur LV	Attribuée par le professeur de la DNL et conjointement, sauf impossibilité, par le professeur LV
	Prend en compte : - la participation au travail oral dans la classe - l'implication dans certains travaux imposés et la qualité de ces travaux - la maîtrise de la langue Cf. détails : § 1.2. et 2.2. du BO n°31 du 26/08/2021	

Évaluations spécifiques en sections linguistiques

	Binationales	Internationales
	LLCER dans la langue de la section + LVB régionale	
Contrôle continu remplacé	LVA -> évaluation spécifique langue et littérature	
	écrit + oral = coeff. 15	écrit 10 + oral 5 = coeff. 15
	HG -> évaluation spécifique HG DNL	
	coeff. 15	écrit 10 + oral 5 = coeff. 15
	▪ Abibac : LVA -> évaluation spécifique langue et littérature = coeff. 15 sur l'écrit seul ▪ Esabac STMG : LVA -> 2 évaluations spécifiques ▪ langue, culture, communication (écrit + oral = coeff. 15) ▪ évaluation spécifique technologique (oral = coeff. 10) en plus	▪ SI chinoises : ▪ HG -> contrôle continu de droit commun ▪ Évaluation spécifique en mathématiques (coeff. 10) en plus
	Mesures transitoires (session 2022) dans les enseignements sans épreuves terminales	



ACADÉMIE
DE NICE

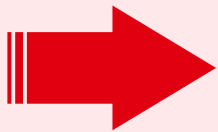
*Liberté
Égalité
Fraternité*

IA-IPR Langues Vivantes

Projet d'évaluation

Au sein de l'établissement

Valeur **certificative** des moyennes



Élaboration d'un **projet d'évaluation**
pour la **discipline (LV)** qui :



**fixe le cadre de l'évaluation
chiffrée annuelle**

- Nombre
- Types d'évaluation
- Modalités

▪ Critères



porte sur les deux années du cycle terminal



est validé par le conseil pédagogique



est présenté au conseil d'administration



est partagé à l'échelle de la communauté éducative

Égalité de traitement entre les candidats

Nombre d'évaluations

- Environ **3 évaluations** par trimestre (niveau de compétence atteint)
- sur **3 AL différentes**
- possibilité de **scénarios évaluant différentes AL**
- **contextes** d'évaluation **variés**
- devoirs communs **éventuels**

Principes communs

- évaluations, attendus, critères **explicitement annoncés**
- **feedback** en direction des élèves pour qu'ils puissent **progresser**
- **tous les élèves** d'un groupe classe sont évalués sur les **mêmes travaux**, valident les **mêmes compétences, connaissances**, etc.

Notation des évaluations (réalisées **dans** et **hors** de la classe)

- **diagnostiques** ✓
- **Formatives** ✓ / ✓
- **sommatives** ✓

Selon le *Guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves*, IGÉSR, septembre 2021



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IA-IPR Langues Vivantes

olivier.halbout@ac-nice.fr